



Inscriptions :

Vendredi 29 mai
de 16h30 à 18h

à l'amicale boule de Pomeys
Après cette date, inscription au
centre socioculturel Archipel
le 10 juin de 10h /18h

Les inscriptions se feront
uniquement avec un
**dossier administratif
complet**



Meys : du 06 au 10 juillet

Le Royaume des Gourmandises

Larajasse : du 06 au 10 juillet

Reporters en herbe: de la laine à l'antenne

Coise : du 13 au 24 juillet

*Entre ciel et terre
Défis corps et esprit*

Grézieu le Marché : du 13 au 24 juillet

*Explorateurs en quête d'aventures
Les savants fous*

Duerne : du 27 au 31 juillet

Les architectes en herbe



Documents d'inscriptions à télécharger sur le site

internet : mairie... ou

www.centresocial-archipel.fr

Renseignements complémentaires :



CSC Archipel 04.78.48.46.14 ou
Emilie 06.75.69.42.51
enfance@centresocial-archipel.fr

Accueil de loisirs - POMEYS

4 - 12 ans

Salle Saint Roch

du 27 juillet au 31 juillet 2026



**Accueil des enfants le matin de 7h30 à 9h et
le soir de 17h à 18h00
Repas et goûters fournis**

**Ces accueils de loisirs sont organisés par : un groupe de
parents bénévoles de POMEYS et le centre socioculturel
Archipel, avec le soutien de la municipalité de Pomeys**

ORCHIPPEL
CENTRE SOCIOCULTUREL



T A R I F S

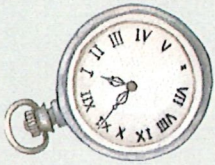
| | 0 à 250 | 251 à 500 | 501 à 750 | 751-1000 | 1001-1250 | 1251-1500 | 1500 et + |
|-----------------|---------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| JOURNEE | | | | | | | |
| 1 enfant | 12 | 15 | 18 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 2 enfants | 22 | 28 | 34 | 38 | 40 | 42 | 44 |
| 3 enfants | 30 | 39 | 48 | 54 | 57 | 60 | 63 |
| FORFAIT 5 JOURS | | | | | | | |
| 1 enfant | 57 | 72 | 87 | 97 | 102 | 107 | 112 |
| 2 enfants | 107 | 137 | 167 | 187 | 197 | 207 | 217 |
| 3 enfants | 147 | 192 | 237 | 267 | 282 | 297 | 312 |

*Pour profiter du tarif 2 ou 3 enfants, il faut que les enfants soient inscrits sur la même journée d'activités.

**Le tarif à la semaine ne s'applique que si un seul et même enfant vient tout au long de la même semaine.

Programme de la semaine

Pomeys du 27 au 31 juillet



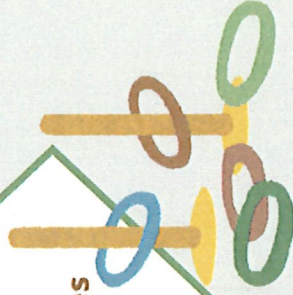
Vacances d'hier et d'aujourd'hui

LUNDI 27

BIENVENUE !

Préparons nos vacances

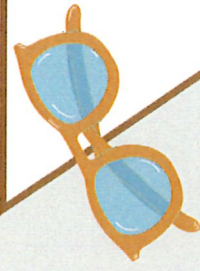
Grands jeux extérieurs



MARDI 28

Jeux d'autrefois,
Rires d'aujourd'hui

Journée de joie et
d'inclusion
intergénérationnelle



MARDI 28

**APRÈS MIDI
RESSOURCES JEUNES
+ 10 ANS
CF FICHE CI-JOINTE**

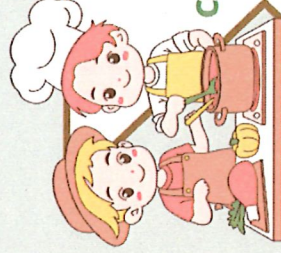
MERCREDI 29

Animation Cirque
avec
la compagnie
les KIPOUNIS



JEUDI 30

Concocter votre peinture,
créer votre souvenir de
vacances



(intervenant PATAFOUIN)

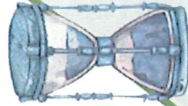
→ Chasse au trésor



VENDREDI 31

Le grand défi rétro
vacances

Escape game
(+ de 8 ans) avec
Nomad'Escape



FICHE DE RENSEIGNEMENTS/SANITAIRE 2026

Nom et prénom de l'enfant (en MAJUSCULE) : _____

✓ **Identité du responsable légal**

Indiquer en responsable légal 1, le nom du parent pour lequel éditer la facture

RESPONSABLE LEGAL 1

RESPONSABLE LEGAL 2

| | | |
|---------------------|---|---|
| NOM | _____ | _____ |
| PRENOM | _____ | _____ |
| ADRESSE | _____ | _____ |
| CODE POSTAL | _____ | _____ |
| VILLE | _____ | _____ |
| TELEPHONE | __ / __ / __ / __ / __ / | __ / __ / __ / __ / __ / |
| TELEPHONE PRO | __ / __ / __ / __ / __ / | __ / __ / __ / __ / __ / |
| SITUATION FAMILIALE | <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) | <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) |
| ADRESSE MAIL | _____ | _____ |

(obligatoire)

✓ **Autres renseignements**

Régime d'Allocation Familiale :

CAF MSA Ain-Rhône

Quotient familial :

MSA Ardèche-Drôme-Loire

✓ **Identification de l'enfant**

| | | |
|--------|--|------------------------------------|
| NOM | _____ | Date de naissance : __ / __ / ____ |
| Prénom | _____ | Age : _____ |
| SEXE | <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon | |

✓ **Personne à prévenir en cas d'urgence (autres que les parents)**

| | | |
|-------|-------------|------------|
| NOM : | Téléphone : | Portable : |
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |

✓ **Personne autorisée à récupérer l'enfant ou non autorisée (Si NON, merci de l'écrire en rouge)**

Je soussigné(e) _____ responsable de l'enfant, autorise :

OUI NON un tiers à venir chercher mon enfant .

NOM ET PRENOM

Portable

| | |
|-------|---------------------|
| _____ | __ / __ / __ / __ / |
| _____ | __ / __ / __ / __ / |

✓ **Autorisations**

OUI NON

L'utilisation d'images (photos, vidéos) représentant mon enfant pour illustrer les publications du centre, des reportages de la presse locale, ou le site internet de l'Archipel.

OUI NON

A faire pratiquer en cas de nécessité tous les soins d'urgence, éventuellement sous anesthésie, selon les prescriptions des médecins.

OUI NON

Le départ de mon enfant seul après 17h00.

✓ **Fiche sanitaire**

Nom du médecin traitement : _____

Téléphone : _____

Lieu d'hospitalisation souhaité : _____

Téléphone : _____

Vaccinations : Joindre photocopies du carnet de vaccination

Maladie infantile :

Rubéole

Angine

Rougeole

Otite

Coqueluche

Varicelle

Oreillons

Scarlatine

L'enfant suit-il un **traitement médical** ?

Oui

Non

Attention : le personnel n'est pas autorisé à donner un médicament sauf en cas de PAI (joindre PAI une ordonnance et médicaments (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

✓ Précisez ci-après les **allergies** (Asthme ? Médicamenteuse ? Autres...) ou **régime(s) alimentaire(s) particulier(s)** (sans viande/sans porc) de l'enfant en indiquant LA CONDUITE A TENIR :

✓ Indiquez ci-après les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les PRECAUTIONS A PRENDRE :

✓ Pour l'accueil d'**enfants à besoins particuliers** (TDA-H, multidys, TSA...) afin d'accueillir au mieux votre enfant, un rendez-vous est souhaitable avec la directrice des accueils de loisirs. Merci de prendre contact avec elle : enfance@centresocial-archipel.fr

✓ L'enfant perçoit l'AEEH OUI NON

✓ **Attestations**

Je soussigné(e)atteste

- ✓ Avoir souscrit une assurance couvrant mon enfant dans la pratique des activités EXTRA-SCOLAIRE (justificatif à remettre)
- ✓ L'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.
- ✓ M'engager à signaler tout changement de situation au plus vite.
- ✓ Je déclare accepter les conditions générales de l'inscription et avoir pris connaissance des projets associatifs et pédagogiques de la structure.
- ✓ Je certifie avoir lu le règlement intérieur des accueils de loisirs 2024-2025 et en accepte les modalités.

Fait à

Le

Signature du ou des responsable(s) légal(aux), précédé de la mention « lu et approuvé »

J'ai pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs et j'en accepte les conditions.

(*Règlement à consulter sur le site du centre socioculturel Archipel*)

À :

Le :

Signature(s)

(précédé de la mention lu et approuvé)

Documents à fournir avec la fiche d'inscription :

- Une fiche de renseignement/sanitaire par enfant
- Une attestation d'assurance avec **obligatoirement** la mention " **EXTRASCOLAIRE** "
- Une attestation du quotient familial CAF ou MSA comportant le n° d'adhérent (à défaut le tarif I plus élevé sera appliqué).
- Les photocopies du carnet de vaccinations
- Bons vacances MSA (si concerné)
- Le règlement (chèque libellé à l'ordre du CS Archipel)
- Les chèques vacances non complétés et CESU garde d'enfants



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEILS DE LOISIRS 2025-2026

Article 1 : Description

Le Centre Socioculturel Archipel est une association loi 1901, dont le siège social se trouve au 57, rue des tanneries à st Symphorien sur Coise.

Il regroupe plusieurs secteurs : famille, petite enfance, enfance 4-12 ans, jeunesse 12-25 ans , séniors, activités de loisirs et culturelles et insertion.

Les accueils de loisirs sont coorganisés entre le centre socioculturel et une association de familles sur le village de Coise. Ils sont coorganisés avec des groupements de parents bénévoles sur les villages de Duerne, Grézieu-le-Marché, Larajasse, Meys et Pomeys.

L'équipe d'encadrement est constituée d'une directrice salariée à l'année, d'un adjoint de direction ainsi que d'animateurs·trices diplômé·es ou stagiaires BAFA ainsi que d'animateurs·trices, non diplômé·es selon le respect du taux d'encadrement. Ils sont recrutés pour l'été et leur nombre varie en fonction du nombre d'enfants inscrits et en respect de la législation.

Article 2 : Fonctionnement et Horaires

Les Accueils de Loisirs (AL) sont ouverts sur 6 villages de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : Coise, Duerne, Grézieu-le Marché , Larajasse, Meys et Pomeys. Chaque commune met à disposition pour l'organisation des salles communales que les animateurs s'approprient le temps des accueils de loisirs.

L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h00 et le départ entre 17h00 et 18h00. Les activités se déroulent de 9h00 à 16h30. Les repas et goûters des enfants sont compris dans la journée complète. **Si votre enfant arrive après 9h00 : il est obligatoire de nous le signaler à l'avance.** Dans le cas contraire, l'enfant pourra ne pas participer aux activités. Attention, la journée sera tout de même facturée.

Si vous souhaitez récupérer votre enfant avant 17h00 : il est obligatoire de signer une décharge.

Pour les journées de sortie, il est impératif d'être vigilant quant aux horaires de départ et de retour des enfants qui peuvent être modifiés pour des raisons d'organisation.

Aucun enfant ne sera confié à une personne qui n'est pas notifiée sur la fiche de renseignement, excepté sur présentation d'une autorisation du responsable légale délivrée à l'avance.

Article 3 : Inscriptions/Informations

En fonction des villages, une ou deux dates sont arrêtées pour les inscriptions. Lorsque celles-ci sont passées, les parents ont la possibilité de s'inscrire au Centre Socioculturel Archipel.

Aucun enfant ne sera accepté à l'accueil de loisirs sans inscription préalable.

Il est nécessaire, pour toute inscription, de fournir un **dossier complet** :

- Une fiche de renseignement et sanitaire remplie et signée
- Le carnet de vaccination de l'enfant
- Un justificatif du quotient familial (Attestation CAF, avis d'imposition, régime MSA, justificatif de déclaration)
- Une attestation de responsabilité civile et individuelle d'accident **EXTRA-SCOLAIRE**

Les parents s'engagent à signaler au directeur ou à la directrice tout changement concernant ce dossier.

En cas d'absence d'un enfant, préalablement inscrit, la journée sera facturée. Dans le cas où l'enfant serait malade et si les parents fournissent un certificat médical (**sous les 15 jours**), la ou les journées ne seront pas facturées.

L'inscription à une sortie sera accordée aux enfants inscrits à une journée avant la sortie et dans la même semaine.

Les accueils de loisirs n'enregistrent pas d'inscription uniquement pour les journées avec sorties.

Article 4 : Tarifs et Modalités de paiement

ADHÉSION

- Si les accueils de loisirs sont co-organisés avec une association du village, l'association co-organisatrice adhèrera au Centre Socioculturel. Le montant de l'adhésion associative sera de 4€, l'objectif étant d'officialiser le partenariat entre l'association et le Centre Socioculturel. Cependant, une adhésion au centre socioculturel de 1€ par enfant sera demandée aux familles.

- Si les accueils de loisirs sont co-organisés avec un groupement de parents, l'adhésion individuelle du premier membre de la famille sera de 4€ puis l'adhésion des membres suivant sera de 1€ chacun.

L'adhésion au Centre Socioculturel est valable pour l'année scolaire en cours 2025/2026

TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de la famille. En cas d'absence de justificatif de quotient familiale, le tarif plafond sera appliqué.

Des forfaits sont proposés en fonction du nombre d'enfants inscrits en même temps et du nombre de jours d'inscription.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement de la totalité des accueils de loisirs se fait au moment de l'inscription.

Le Centre socioculturel accepte les paiements :

- par chèque vacances ANCV
- par chèque CESU
- par chèque
- en Espèces

La prise en charge d'une partie du règlement par les comités d'entreprise ou autres organismes sont acceptés. Dans ce cas un chèque de caution sera demandé et restitué après le versement du C.E.

Article 5 : Règle de vie

L'accueil de loisirs est un lieu collectif avec des règles de vie respectées par chacun et chacune. Ces règles s'imposent à toutes et tous, et incluent le respect des adultes présents, des locaux et du matériel mis à disposition.

Si les enfants viennent à ne pas respecter ce contrat, des solutions adaptées seront mises en place (réparations, sanctions ou exclusions).

Tout objet de valeur apporté au centre sera sous la responsabilité de l'enfant. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou détérioration, excepté dans le cas où un animateur de projet en ferait la demande et où une information préalable aura été faite.

Article 6 : Maladie et traitements

Si votre enfant doit suivre un traitement médical ou un régime alimentaire particulier, vous devez le stipuler sur la fiche sanitaire et vous rapprocher du directeur du centre afin d'organiser les modalités. Pour toute prescription médicale, le médicament à administrer à l'enfant doit être accompagné de l'ordonnance et d'un mot autorisant le référent sanitaire à le donner. Le médicament devra être remis en main propre à l'animateur·trice vous accueillant.

Article 7 : Vêtements

Les tenues des enfants devront être adaptées aux activités proposées.

Les enfants devront en outre avoir avec eux et à leur nom :

- un sac à dos

- une gourde ou petite bouteille d'eau
- un chapeau ou une casquette
- un vêtement de pluie.
- Un pull ou une veste
- De la crème solaire

Pour les plus petits, des vêtements de rechange sont fortement conseillés.

Article 8 : La sécurité

Les enfants devront être confiés à leur arrivée directement et en main propre aux directeur·trices et/ou aux animateur·trices.

Attention, la responsabilité des salarié·es ne sera pas engagée si vous ne confiez pas votre enfant en main propre à un animateur.

L'enfant ne devra avoir sur lui ni allumettes, ni briquets, ni objets coupants.

Les accueils de loisirs respecteront les contraintes sanitaires en vigueur tout au long de l'été.

Article 9 : Participation de la CAF

La CAF est un partenaire financier du centre socioculturel.

La prestation de service accueil de loisirs est l'une des modalités d'accompagnement financier à destination des structures d'accueils et donc du centre socioculturel.

Afin de couvrir une amplitude horaire plus importante des accueils de loisirs (7h30-18h00) nous demandons une participation aux familles de 1€ par enfant à la demande de la CAF.

Article 10 Le projet associatif et le projet pédagogique

Vous pouvez consulter le projet associatif du centre socioculturel et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, sur place dans les locaux du centre au 57 rue des tanneries 69590 Saint Symphorien sur Coise et également sur notre site internet <https://www.centresocial-archipel.fr/>